

BULLETIN DE SOUTIEN

Merci de compléter ce bulletin et de le retourner par voie postale à :
ESM Bourgogne-Franche-Comté - 15 place Grangier - 21000 Dijon

Accompagné de votre chèque,
libellé à l'ordre de l'ESM Bourgogne-Franche-Comté

Par virement bancaire : Titulaire du compte :
ESM Bourgogne-Franche-Comté
Domiciliation : Crédit Coopératif
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0118 1977 710
BIC : CCOPFRPPXXX

Merci d'indiquer la référence « MECENAT PARTICULIER 2022 » dans votre
ordre de virement et de retourner le bulletin correspondant

Dès réception, nous vous transmettrons le reçu fiscal correspondant

Je soussigné(e)

Adresse

Code postal Ville

Adresse électronique

Tél.

fait un don d'un montant de € à l'École Supérieure de Musique Bour-
gogne-Franche-Comté.

Date :

Signature :



Les données recueillies vous concernant sont nécessaires au traitement de votre don et à l'émission de votre reçu fiscal. Conformément à la loi informatique et liberté de 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation sur simple demande écrite à l'ESM. Vos coordonnées ne seront pas communiquées à d'autres organismes ou associations faisant appel à la générosité du public.

PARTICULIERS : DEVENEZ DONATEURS

SOUTENEZ UNE INSTITUTION CRÉATIVE
ET LA RÉUSSITE DES PROFESSIONNELS DE DEMAIN





L'ÉCOLE

L'École Supérieure de Musique Bourgogne-Franche-Comté, habilitée par le ministère de la Culture, **forme les musiciens professionnels et les professeurs de musique de demain**. L'École prépare au Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) et au Diplôme d'État (DE) de professeur de musique

POURQUOI SOUTENIR L'ESM ?

Nous comptons plus que jamais sur votre soutien pour assurer la pérennité de nos actions, encourager la vitalité artistique et **accompagner une nouvelle génération d'artistes**

Les dons des particuliers sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. En cas de dépassement, vous avez la possibilité de reporter le bénéfice de la réduction sur les cinq années suivantes

Ex. : vous effectuez un don de 200€. Au titre de l'année du don, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 %, soit 132 €. Le coût réel de votre don sera de 68 €

Crédits photographiques : © Vincent Arbelet, ©Jonas Jacquiel

A QUOI SERT VOTRE DON ?

Soutenir l'ESM c'est :



Offrir aux étudiants des conditions d'apprentissage optimales et les accompagner dans leurs futures carrières

Soutenir une équipe enseignante composée d'artistes de premier plan, de pédagogues et de chercheurs

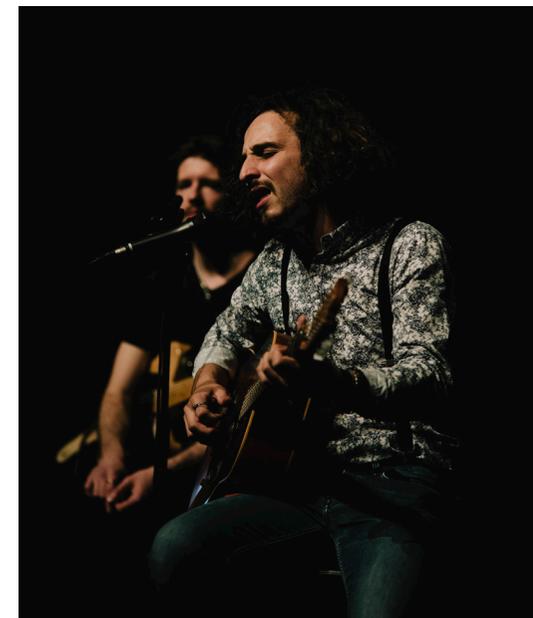
Permettre aux jeunes diplômés d'affirmer leurs personnalités artistiques lors de manifestations publiques en Bourgogne Franche-Comté et sur le territoire national

Aider à l'acquisition de nouveaux équipements et instruments de musique indispensables à l'apprentissage de nos étudiants

Contribuer à l'innovation des programmes pédagogiques

Favoriser la recherche et la création

Soutenir les programmes d'échanges internationaux et les coopérations artistiques et pédagogiques



Votre contribution est **essentielle** pour garantir **l'excellence** et **l'attractivité** de nos formations